



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

AVIS DE PROMULGATION

(conformément à l'article 451 CM)

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2026-04-303

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus le 4 mai 2026 :

RÈGLEMENT 2026-04-303

RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 4118, route 112, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 5 mai 2026

(Signé) _____

Isabelle Lessard

Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Isabelle Lessard, greffière-trésorière adjointe, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 5e jour du mois de mai 2026, une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5e jour du mois de mai deux mille vingt-six.

(Signé) _____

Greffière-trésorière adjointe